



Séance du 28 mai 2021 à 15h
Présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul
Sous la coordination d'André Ronde, 5ème section

« La Méditerranée orientale : une nouvelle zone de conflits potentiels »

Quel avenir pour le Liban : décomposition ou recomposition ?

Christian Lochon, Membre libre – ASOM

Le Liban a vu se développer une société civile à base religieuse qui a pu retarder l'émergence d'un printemps arabe jusqu'en 2019. Le système confessionnel et clientéliste est alors rejeté par la jeunesse exigeant une gouvernance différente conservant la tolérance religieuse et réactivant l'économie. Un gouvernement sans affiliation partisane est la seule option actuelle. Il faudra que de nouvelles élections permettent à des citoyens de la société civile d'être élus et que les anciens chefs de clans soient neutralisés.

Ce ne sera pas facile d'autant plus que les nouveaux responsables devront faire voter un code civil amendé. En fait, l'Etat est civil d'après la Constitution mais confessionnel dans la pratique. La population n'est pas prête pour un changement radical. Les mentalités ne pourront être changées que par l'éducation laïcisée.

La crise économique est terrible, entraînant la faillite des commerces et le basculement vers la pauvreté des classes moyenne d'autant plus que le.

Gouvernement a supprimé dans le cadre des subventions aux produits de première nécessité celle des carburants qui se retrouvent en forte hausse. La situation financière du pays est catastrophique et profondément inégalitaire. 8000 Libanais détiennent 80% de la fortune du pays. Les avoirs en banque atteignent 173 milliards \$; la dette publique atteint 89 milliards \$ dont seulement 11 milliards de dette extérieure. Le reste sous forme de bons du Trésor a été souscrit par les banques libanaises au Gouvernement contre de substantiels intérêts. Ce qui a maintenu la livre libanaise depuis plusieurs années au taux de 1500 livres pour 1\$. Des experts évaluent à 600 milliards \$ le montant du vol des revenus de l'Etat.

Néanmoins, l'action d'associations citoyennes libanaises, rassemblant des membres de communautés différentes, qui ont déjà œuvré pour l'établissement d'une société consensuelle ainsi que la réactivité de la population libanaise dans son ensemble venue au secours des quartiers du port détruits le 4 août 2020, sont des marqueurs évidents pour la recomposition du Liban et qui font espérer pour son avenir.



A) CONFENSIONALISME INSTITUTIONNEL

Plusieurs versets pèsent sur les relations interconfessionnelles, exprimant la supériorité des musulmans sur les non-musulmans comme « Ne prenez point pour protecteurs les infidèles à moins que vous n'y soyez contraints par la crainte » (III 27), « Celui qui pratiquera un autre culte que l'islam... sera au nombre des réprouvés » (III 78) ou « O Croyants ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les incrédules s'efforceraient de vous corrompre. Ils veulent votre perte » (III 113 ? De même un non-musulman n'avait pas le droit de témoigner contre un musulman. Le statut personnel constitue une accumulation d'inégalités.

Michel Chiha, théoricien du confessionnalisme libanais recommandait : « Il faut, pour réformer, renoncer à la confession en faveur du mérite dans l'Administration. Le facteur confessionnel est devenu un outil au service des intérêts de ceux qui dominent leur communauté Tout ce que l'idée confessionnelle gagne, c'est la nation qui le perd ». En fait, comme le dit le journaliste Elie Fayad, « La société libanaise est faite de minorités associées ou d'égoïsmes divisés ».

En 1949, le chroniqueur Georges Naccache en prononçant cette fameuse phrase « Deux négations ne font pas une nation», désignait la renonciation forcée des Musulmans à l'arabisme et celle des chrétiens à leur soutien traditionnel occidental.

Il n'y a pas eu de recensement de la population libanaise depuis 1932. Se basant sur les listes électorales en 2011 en y ajoutant le nombre d'élèves et d'étudiants de moins de 21 ans, le *Lebanese Information Center* évalue le nombre de musulmans à 1.951.669 (65,47%) et celui des chrétiens à 1.024.038, chiffres qui concordent avec ceux du démographe Youssef Courbage, soit chiites (31%), sunnites (29%), druzes (5,5%), Alaouites (0,5%) et chrétiens (36,5%).

Ce confessionnalisme apparaît dans le contrôle des forces de sécurité. Le Président Aoun a ses propres services de sécurité, appelés « Amn el Daoula » constitué de 1000 agents ; l'armée peut lui être favorable en tant qu'ancien Général en Chef. Le Premier Ministre, sunnite, dispose de « Amn El 'Am » (Sûreté Générale, dirigée par Ibrahim Abbas acquis au Hezbollah) et de Forces Spéciales «Fuhud» (10 000 hommes). Le Président du Parlement depuis deux décennies Nabih Berri a créé une force de défense du Parlement « Harras El Majlis » (1000 agents) qui protège le Parlement et ses propriétés familiales.

La coexistence sociale islamo-chrétienne a été exemplaire, bien qu'elle soit passée par des moments difficiles. Le grand coup assené à cette coexistence l'a été au début de la guerre en 1975-1976 à cause des pressions exercées par les organisations palestiniennes et leurs alliés gauchistes sur les composantes religieuses au Liban. Depuis 1976, les chrétiens libanais qui vivent dans des régions lointaines et limitrophes au Sud, dans la Bekaa et au Nord ont commencé à se déplacer vers le côté Est de Beyrouth, dans les différentes régions du Nord et



du Mont Liban. On note le recul du nombre des chrétiens dans les villes et les villages mixtes, pour des raisons sécuritaires alors qu'avant 1990, il n'existait pas d'incidents d'aspect confessionnel dans ces régions. Le résultat de ces affrontements fut l'émigration de dizaines de milliers de chrétiens et quelques milliers de tués, de blessés et d'handicapés. La société chrétienne va vers un vieillissement certain à cause de l'émigration des jeunes et donc de la décroissance démographique.

Enfin, la crainte des chrétiens au Liban pour leur avenir a augmenté avec le développement des courants takfiristes comme Daech, Al Nosrat, Jeich Al Islam, Ahrar Al Cham, qui ont aussi massacré des chiites. Ce danger takfiriste menace le Liban ; s'il demeure fort et puissant, et gagne du terrain, il poussera d'autres chrétiens à quitter leur pays. Jusqu'à maintenant, la situation est sous contrôle grâce à l'Armée libanaise qui bénéficie du soutien de tous les Libanais.

Le rôle politique des chrétiens dans la société libanaise a considérablement diminué. M. Joseph Qoseyfi, actuel Président du syndicat des Rédacteurs de presse, a montré que, malgré l'équilibre confessionnel imposé par la loi, la présence chrétienne dans l'administration demeure faible. La proportion des chrétiens qui occupent des fonctions publiques ne dépasse pas les 30%, alors que pour les fonctionnaires de première catégorie, l'équilibre est maintenu. Plusieurs tentatives existent pour maintenir les chrétiens dans leur pays, de la part d'hommes d'affaires. Ils ont créé des projets agricoles, informatiques et de haute technologie. Mais le résultat de ces projets reste limité. Les chrétiens ont une présence efficace dans les secteurs bancaire, industriel, touristique et éducatif. Mais ils sont jusqu'à présent incapables, malgré leur potentiel, de reprendre leur rôle historique ou de jouer un nouveau rôle moteur.

L'Église a une présence modeste vu ses capacités et son rôle. Sa présence pourrait être plus déterminante si elle investissait dans des projets et des terrains qui lui appartiennent (wakfs, biens de mainmorte), permettant la création de nouvelles écoles. La crise actuelle ne permet plus à la plupart des parents d'assumer les scolarités dans les écoles catholiques et les frais universitaires beaucoup trop élevés.

INTERCONFESSIONALISME ACTIF

Des opérations de réconciliation intercommunautaire ont été menées en 2001 entre Druzes et les familles de leurs voisins chrétiens massacrés par eux dans le Chouf en 1983. En 2008, l'Organisation de la Libération de la Palestine (O.L.P.) a présenté ses excuses au peuple libanais pour les conséquences de leur présence au Liban.

Les Chrétiens jouent un rôle citoyen exemplaire. Le Père Maroun Atallah, de l'Ordre maronite antonin, a créé un Mouvement « Reconstruire le Liban ensemble » où des Libanais de toutes confessions se retrouvent. De même, l'Association Rencontre *des Deux (Liqa al Ithnein)*, constitué de parents d'élèves des collèges musulmans des Makassed et des collèges chrétiens d'excellence comme celui des Lazaristes, organise des visites alternées de mosquées et d'églises pour que les élèves prennent en compte l'étude du fait religieux. La Fête chrétienne



de l'Annonciation, qui a lieu le 25 mars, a été décrétée par le Gouvernement « Fête nationale commune islamo-chrétienne et chômée » le 18/02/2010; dans sa décision, le Conseil des Ministres s'est appuyée sur le fait que la Mère de Jésus (Issa dans le Coran) est un dénominateur commun entre les chrétiens et les musulmans.

Le 14/11/2018, le Président de la République a nommé un Chargé de mission pour le dialogue islamo-chrétien « afin que le Liban vive pleinement sa mission de pays-message ; c'est Nagy el-Khoury, secrétaire général de l'Amicale des anciens du Collège de Jamhour auquel a été confiée cette responsabilité.

B- UNE SOCIÉTÉ CIVILE ET CONFESIONNELLE

Dans cette région du monde, La classe moyenne est plus importante au Liban, (comme en Tunisie), grâce à la scolarisation des garçons initiée au Synode de Louaïzé dès 1735 et des filles à la fin du XIXe siècle. Cette partie éclairée de la population a mis en place dans le Liban du XXe siècle la promotion d'une culture citoyenne constructive de l'État par l'enseignement, les acteurs sociaux, les forums de discussion.

Aux dernières élections parlementaires tenues en 2018, une seule parlementaire provient de la société civile, Paula Yacoubian qui a démissionné récemment ; tous les autres députés appartiennent à des listes partisans dirigées par des politiciens des familles de notables traditionnelles, musulmanes ou chrétiennes ou par des oligarques issus de la guerre civile. La mobilisation politique autour des vrais soucis des Libanais est perceptible. Les citoyens attendent un gouvernement fort, conscient des priorités nationales qui sont : diminuer la dette publique, assurer les services sociaux (santé et éducation), appliquer un plan de redressement global et équilibré, réduire le chômage, encourager les investissements étrangers et lancer la réforme administrative, assurer la sécurité et une stabilité politique pour faire renaître et renforcer la confiance qui redressera la situation.

UNE VOLONTE D'ENTENTE DE PART ET D'AUTRE

Des témoignages de personnalités religieuses et civiles, musulmanes et chrétiennes sont à rappeler.

Dar al Fatoua à Beyrouth organisa une réunion le 27 septembre 2011 entre le Cheikh Mohamed Rachid Kabbani, Grand Mufti, le Patriarche Bachara Raï et le Cheikh chiite Abdelamir Kabbalan dont la déclaration commune soulignait la volonté de maintenir le Pacte national issu des relations historiques entre les musulmans et les chrétiens de la région et rappelait le rôle politique indispensable des chrétiens.

Le Mufti Mohamed Rachid Kabbani en janvier 2013 déclara « Tout responsable musulman qui approuve la légalisation du mariage civil est considéré comme apostat et traître à la religion lamaneuse ». Le poète Saleh Issal sur le web (29 janvier 2013) lui répondit « Misérable et



stupide dinosaure, encore un barbu qui donne raison à ceux qui croient que l'islam engendre partout la terreur comme valeur de remplacement depuis le Pakistan jusqu'au fond de l'Afrique ».

Depuis le 27 mars 2015, la fête de l'Annonciation au Liban est désormais une fête nationale interreligieuse.

Le Cheikh Chafik Jaradi, professeur (chiite) à l'Institut d'études sapientielles de Beyrouth écrit dans la revue de l'Oeuvre d'Orient *Perspectives et réalités* No 4 (2016): « Les chrétiens et les musulmans arabes sont les habitants d'une même région. Ils sont des partenaires de vie et de sagesse... L'un des obstacles est le rapport entre la politique et la religion dans la vie civile et plus précisément dans la question de la citoyenneté. Chacun doit respecter la particularité de l'autre en la considérant comme un droit.... Le dialogue islamo-chrétien représente un besoin humain tout particulièrement dans nos sociétés arabes et islamiques. Nous constatons brutalité et fanatisme exécrationnel chez des communautés qui portent le nom d'islam, sa profession de foi et ses slogans et qui pratiquent les pires sortes de crimes contre l'humanité ; ne faisons-nous pas des carnages et ne décapitons-nous pas après que le tueur eût crié *Allahou Akbar ?* »

Bassam Tourba, Libanais sunnite, ancien diplomate et qui fut directeur de la Fondation Hariri à Paris, publia dans *L'Orient Le Jour* du 24 février 2000, un article intitulé *La mission jésuite valeurs et engagement*, où cet ancien élève du Collège de Jamhour constate que « les Pères sont venus avec un cœur français apprendre aux Libanais à aimer le Liban et avec un cœur chrétien apprendre à leurs élèves musulmans à aimer l'islam. J'ai entendu le Père Louisgrand citer en arabe ce verset du Coran : « Tu constateras que les hommes les plus proches des croyants par l'amitié sont ceux qui disent qu'ils sont chrétiens. C'est qu'on trouve parmi eux des prêtres et des moines qui ne s'enflent pas d'orgueil ». J'espère que mon fils me rendra grâce un jour de l'éducation qu'il a acquise auprès d'eux ».

Salah Stétié, Libanais sunnite, ancien ambassadeur du Liban à l'UNESCO, grand poète francophone, n'hésita pas à écrire dans *Le Figaro* du 6 mars 2015 : « Les Chrétiens sont chez eux définitivement dans ce monde arabe. Je les supplie, s'il le faut à genoux, de ne pas partir. Que ferions-nous, les Musulmans, sans leur présence, qui fut souvent pour tous les peuples de cette région, synonyme de progrès à tous les niveaux ».

Ali Harb (né en 1941), philosophe et écrivain écrit dans son livre *Le terrorisme et ses créateurs : le prédicateur, le tyran, l'intellectuel* (Beyrouth 2016) : « Le prédicateur excommunie, le tyran condamne, l'intellectuel théorise, le djihadiste tue. La seule issue est la défaite du projet religieux tel que l'incarnent les institutions et les pouvoirs islamiques avec leurs idées momifiées et leurs méthodes stériles. L'islam n'est plus valable pour construire une civilisation développée et moderne. Pas de réconciliation possible entre l'islam et la modernité ou l'Occident ».



Les Chrétiens d'Orient peuvent bénéficier dans le domaine du dialogue actif interreligieux de leur appartenance à l'arabité comme le montre le Père jésuite égyptien Samir Khalil dans son livre *Les raisons de ne pas craindre l'islam*. Laïques ou religieux, certains ont une maîtrise de la langue coranique qui leur permet de mettre en valeur les versets de rapprochement interreligieux et de montrer le caractère conjoncturel des versets hostiles aux autres Gens du Livre. Dans ce sens, le Synode maronite (2003-2006) avait rédigé un chapitre sur le « Vivre ensemble ».

Le juriste Charles Malik fut associé à la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ce fut lui qui insista sur la liberté de conscience : « Toute personne a le droit de pratiquer une religion et d'en changer, le droit à la liberté de pensée et à la liberté de conscience. » A l'époque, il n'y eut aucun vote négatif parmi les 56 Etats représentés. L'ambassadeur de l'Arabie Saoudite s'abstint, ceux du Pakistan et de l'Egypte votèrent pour grâce aux efforts de Charles Malek.

De 1942 à 1975, le Cénacle libanais, créé par le journaliste Michel Asmar organisa des activités liées à l'activité intellectuelle, politique et sociale du Liban avec des conférenciers prestigieux comme notre défunt Confrère Louis Massignon.

Ghassan Tuéni, plus tard ministre, écrivait en avril 1991 « Il appartient aux chrétiens de l'Orient de réinventer avec l'islam le dialogue au quotidien. Ainsi ils apporteront à l'islam renaissant une contribution égale à celle dont bénéficia l'islam des temps premiers. »

ASSOCIATIONS CITOYENNES

Des diplômés libanais de l'Université libre de Bruxelles, connue pour sa défense de la laïcité, ont créé l'Association *pour un Liban laïque* et ouvert à Beyrouth une « Maison laïque ». Différentes rencontres y sont organisées, activités culturelles et conférences tendent vers un but : promouvoir un Etat laïque ; le premier résultat obtenu a été la suppression de la mention obligatoire de l'appartenance religieuse sur les registres d'état-civil et les cartes d'identité. Il est vrai qu'au Liban des élèves de toutes confessions fréquentent les lycées de la Mission Laïque Française de Beyrouth, de Tripoli ou de Nabatiyeh.

Sustainable Democracy Center, association créée en 2002, possède un bureau à l'Université Germano-libanaise. Son directeur exécutif Sélim Moawad, qui a développé un programme incluant la reconnaissance de la citoyenneté, recommande que « les lois qui doivent assurer à tous les Libanais une place identique au cœur du système politique et juridique, ne peuvent pas se fonder sur l'élément communautaire, forcément discriminatoire mais sur l'élément citoyen, le seul à pouvoir assurer une égalité conforme à la Constitution et à pouvoir éviter un développement du sectarisme. Notre but est de faire prévaloir la notion de citoyenneté dans abolir le confessionnalisme qui apporte des garanties à certains. »



DROITS DE L'HOMME

L'article 9 de la Constitution libanaise proclame dans sa version internationale en langue française que "la liberté de conscience est absolue", mais dans sa version arabe officielle est substituée "la liberté de croyance (al 'tiqâd) est absolue". Donc, comme dans les autres pays arabo-musulmans, l'athéisme n'est pas admis.

Contestant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des théologiens saoudiens créèrent alors en 1980 la *Déclaration islamique des droits de l'homme*, qui reconnaît les droits de l'homme et de la femme seulement s'ils sont admis par la Charia, et donc le code familial et pénal appelé *Statut Personnel* qui hiérarchise les droits de l'homme et de la femme et ceux du musulman et du non-musulman. Cette législation d'un autre âge, comme la lapidation envers une femme adultère, déconsidère l'islam. Pour échapper aux lois communautaires du mariage religieux, de jeunes couples libanais, mais aussi syriens, jordaniens et même israéliens, se rendent à Chypre pour contracter un mariage civil, qu'ils déclareront à l'Etat-civil à leur retour.

Le 12 juin 1959, des lois « laïques » furent votées dans le domaine d'une partie du statut personnel, concernant les affaires testamentaires et l'héritage pour les non-musulmans, l'adoption, les enfants illégitimes et la garde d'enfants. En 1990, le Président Haraoui essaya de revenir sur l'adoption du mariage civil reprenant le projet du Président Emile Eddé de 1940 sans succès. Il devait déclarer : « le confessionnalisme est un carcan ! ».

Des Associations citoyennes libanaises se mobilisent pour la promotion des droits de l'homme recommandant une démocratie consensuelle, qui conduirait à une société laïque. 500 activistes des organisations *Vous puez*, *Beyrouth madinati*, *l'Observatoire populaire pour la lutte contre la corruption*, ont manifesté le jour de l'Indépendance le 23/11/2018 devant le Musée pour «la réhabilitation d'un Etat de droit et d'une justice non biaisée ».

Dans le même sens, le Programme des Nations Unies pour le Développement parraine un projet de réhabilitation des polices municipales. La ville de Baalbeck, l'une des neuf municipalités-pilotes parmi 251 touchées par l'immigration syrienne, initie les agents de l'ordre à «résoudre les conflits en amont en recourant à des compétences sociales et de communication dans une logique de médiation».

DROITS DE LA FEMME

Un courant féministe émerge dans la société civile. Les femmes réclament une égalité totale des droits en matière d'héritage, de transmission de la nationalité, de droit de garde des enfants. En effet, la loi sur la nationalité de 1925 accorde à l'homme libanais le droit de transmettre la nationalité à sa femme étrangère et à ses enfants, mais pas à la femme libanaise à son mari et à ses enfants. En 2017, un texte sur la restitution de la nationalité



libanaise aux émigrés précisait qu'elle ne pouvait se faire que par le père ! Les Libanaises réclament donc de pouvoir donner leur nationalité à leurs enfants.

Le mariage des mineures qui reste en vigueur dans les communautés musulmanes sous le prétexte que le Prophète Mohamed aurait épousé Aïcha à 9 ans, est une pratique qui entretient l'analphabétisme féminin. Le 04/12/2018, le Secrétaire d'Etat aux droits de la Femme avait organisé une réunion avec les membres du Conseil National de la femme libanaise et six députés. Le député sunnite du Mouvement du futur a fait défection sans explication ; les cinq députés chrétiens étaient d'accord pour interdire le mariage aux jeunes gens et jeunes filles avant 18 ans; le député (chiite) du Hezbollah s'est abstenu sous prétexte que « toute décision liée au statut personnel ne peut être prise par les députés chiites car elle est du ressort des autorités religieuses. »

La pression de la société civile, des ONG féministes et des médias est devenue si forte à l'encontre des lois discriminatoires envers les femmes que la communauté sunnite a modifié ses lois en 2012, accordant aux mères divorcées le droit de garde des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans et parfois au-delà, au nom de l'intérêt des enfants. D'ailleurs, les communautés religieuses n'étant pas mandatées à exécuter les jugements de leurs tribunaux respectifs, c'est la Justice civile qui décide de la mise en exécution.

Comme évoqué plus haut, les Libanaises mariées à des étrangers ne peuvent pas transmettre leur nationalité à leurs enfants. Ghadir Al Alayli avocat au barreau de Beyrouth a écrit sur le sujet *Le droit de la femme libanaise d'accorder la nationalité à ses enfants*. Le Parlement a voté dans ce sens le 17 juin 2019 une loi exemptant de permis de travail les enfants de mère libanaise.

Les mouvements féministes réclament aussi la fixation de quotas en matière de représentation politique, d'accès aux postes d'encadrement au sein de la fonction publique ou de participation aux conseils d'administration. Les femmes libanaises sont sous-représentées au Parlement et dans la Haute Administration. Le Parlement, en 2018, ne compte que six femmes sur 128 députés. De 2004 à 2018, chaque gouvernement n'a eu qu'une seule femme ministre, à part deux en 2009 et aucune en 2011. A Bourj Hammoud, quartier populaire de la capitale, le Conseil municipal modernise le fonctionnement de l'administration sur le plan légal, humain et matériel. Il a recruté des femmes au sein de la police municipale (34% des effectifs).

Le système confessionnel libanais aura permis de vivre ensemble dans la diversité. Il faudra bien adopter les règles d'une société civile plus en accord avec la modernité. A ce propos, le Pr. Joseph Maïla a traité dans le cadre du CIREP en télé-conférence le 25 mai de notre propos d'aujourd'hui sous le titre « Où va le Liban ». il y a souligné sa grande estime pour la jeunesse talentueuse mobilisée dans le mouvement contestataire *Al Thawra* pour refonder le Liban. « Ils constituent un parlement parallèle capable de régler les problèmes de société, nourrir les



familles démunies, reconstruire à moindres frais, assurer un bénévolat exemplaire. La solidarité n'est ni contre la justice ni contre la paix. Pour faire cesser le communautarisme, ils ont choisi le transcommunautarisme ; le seul pays non libanisé est le Liban ! » a-t-il conclu.

Eléments bibliographiques

ANDRE-DESSORNES Carole, 1915-1015 Un siècle de drames et de traumatismes au Moyen-Orient, L'Harmattan 2015

BOUSTANI François, Liban Genèse d'une nation singulière, Paris Erikbonnier 2020

CLERCK Dima de et MALSAGNE Stéphane, Le Liban en guerre 1975-1990, Paris Belin 2020

CHIHA Michel, Ecrits politiques et littéraires,, Beyrouth Fondation Michel Chiha 2018

CORM Georges, Le Proche-Orient éclaté, Paris Gallimard 1998

DAGHER Carole et PRINCE Myra, directeurs, De la Grande Guerre au Grand Liban, Paris Geuthner 2015

DAVIE May, Atlas historique des Orthodoxes libanais, Liban Université de Balamand 1993

DIB Boutros directeur, Histoire du Liban des origines au XXe siècle, Paris Philippe Rey 2016

ELIAS Amin, Le Cénacle libanais 1946-1984, Paris L'Harmattan 2019

FISK Robert, Liban Nation martyre, Paris Éditions de Panama, 2007

FLEYFEL Antoine, La France et les Maronites, Paris L'Harmattan 2013

GANNAGE Pierre, Le Pluralisme des Statuts personnels, Beyrouth Hachette-Antoine 2019

HOKAYEM Antoine, Le Bouleversement de 1920 au Proche-Orient, Liban Université Libanaise 2012

KARAM Khalil et MATTA Charbel, La Mission jésuite de Ghazir (1843-1965), Beyrouth Université Saint-Joseph 2019

KASSIR Samir, Histoire de Beyrouth, Paris Fayard 2003

KASSIR Samir, La Guerre du Liban de la dissension nationale au conflit régional, Paris Actes Sud 2018

KHALIFE Issam, Étapes de l'histoire du Liban, Beyrouth 1997



- KURI Sami P., Une Histoire du Liban à travers les archives des Jésuites 1846-1862 , Beyrouth Dar al Mashriq 1991
- KOUYOUMDJIAN Ohannès Pacha, Liban 1913-1915, Paris Centre de l'Histoire arménienne contemporaine
- LOCHON Christian, Les Chrétiens du Proche-Orient Grandeur et Malheurs, Paris Jean Maisonneuve 2016
- MAALOUF Amine, Les Désorientés, Paris Grasset 2012
- MERMIER Franck et VATIN Christophe directeurs, Mémoires de guerre au Liban, Paris Sindbad 2010
- MERVIN Sabrina, Le Hezbollah état des lieux, Paris Sindbad 2008
- MESSARA Antoine, La Classification du régime constitutionnel libanais, thèse d'Etat de l'Université de Strasbourg 1982
- MOURAD Ibrahim, Bibliographie des auteurs libanais francophones, Beyrouth Archives Nationales 2002
- MOUAWAD Youssef, Les Maronites dans l'histoire, Beyrouth l'Orient des Livres 2016
- NACCACHE Pierre, Un Autre Liban 1917-1951, Paris Geuthner 2018
- NEHME Hoda dir. Vers une Laïcité revisitée, Liban Presses de l'Université de Kaslik 2009
- RAÏ Patriarche Bechara, Au Cœur du Chaos, Paris A.Michel 2016
- RIZK Bahjat, L'Identité pluriculturelle libanaise, Paris Idlivre 2001
- RIZK Bahjat, Les Paramètres d'Hérodote, Beyrouth Editions L'Orient Le Jour 2009
- SAGHIEH Hazem, Ceci n'est pas une autobiographie, Paris L'Harmattan 2019
- SALIBI Kamal, A House of many mansions History of Lebanon reconsidered, London Tauris 1981
- SFEIR Patriarche Mar Nasrallah Boutros, Contre Vents et Marées, Liban Jounieh 2008
- TABET Ibrahim, La France au Liban et au Proche-Orient, Beyrouth Revue Phénicie 2012
- TOUMA Michel, *L'Orient-Le Jour* 100 ans ou presque, Beyrouth Editions L'Orient Le Jour 2014
- VAN LEUW Michel, Emile Eddé Aux sources de la République libanaise 1884-1948, Paris Geuthner 2018